

## SPORTIVE FEMININES

### RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

**L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.**

**Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.**

*Réunion 8 avril 2024*

*Courriers S.F. à 11 :*

**Hautecourt Romanèche As** : demande modification date de rencontre D2.

**Bressans Fc** : accord pour rencontre D2 **au vendredi 12 avril à 20h00.**

**Bresse Nord Fc** : demande modification date de rencontre D2.

**Attignat As** : valide le document modification de rencontre D2 **au vendredi 12 avril à 20h30.**

Po/la Commission Sportive Féminines,  
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent